

**COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**DES ACTIONNAIRES**

**DU 27 JANVIER 1868**

# COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

---

## ADMINISTRATEURS.

MM. EUG. SANDHERR, notaire honoraire, président du conseil d'administration ;  
H<sup>i</sup> BOCK, ancien manufacturier ;  
E<sup>d</sup> VAUCHER, négociant ;  
H<sup>i</sup> BOERINGER, manufacturier ;  
FRÉD<sup>c</sup> HARTMANN, manufacturier ;  
L<sup>r</sup> HUGUENIN \*, manufacturier ;  
A<sup>te</sup> KULLMANN, négociant ;  
J<sup>n</sup> KOEHLIN-DOLLFUS \*, manufacturier ;  
FRÉD<sup>c</sup> ENGEL, manufacturier ;  
J<sup>n</sup> MIEG-KOEHLIN, manufacturier, secrétaire du conseil d'administration.  
J.-GAB<sup>l</sup> GROS, négociant ;  
CORNEILLE BERNHEIM, négociant.

## CENSEURS.

MM. J<sup>n</sup> MANTZ-BLECH, ancien négociant ;  
J<sup>n</sup> DE FRÉD<sup>c</sup> SCHOEN \*, ancien négociant ;  
JULES DOLLFUS, ancien négociant.

## DIRECTEUR.

M. TH<sup>re</sup> POUVOURVILLE.

---

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 27 JANVIER 1868.

## RAPPORT

présenté par M. E. SANDHERR, président du conseil d'administration.

MESSIEURS,

L'état d'anxiété qui a existé dans l'opinion publique pendant toute l'année 1867, a exercé une funeste influence sur les affaires en général ; elle a nécessairement réagi sur celles du Comptoir.

Dans une pareille situation, l'industrie et le commerce, sources naturelles de transactions d'escompte, sont entravés dans leur marche, car, pour pouvoir se livrer à des opé-

rations d'une certaine importance, il faut entrevoir un avenir de calme et de sécurité; en un mot, il faut avoir confiance, et cette confiance n'existait pas.

Le signe le plus évident de la stagnation des affaires est l'accumulation extraordinaire d'espèces monnayées et de lingots à la Banque de France, ce qui a amené l'abaissement du taux d'escompte, lequel, pendant le cours de cette année, n'a pas dépassé 2.70 % l'an. En 1866 ce taux, déjà faible, donnait une moyenne de 3.67 % : différence en moins pour cet exercice de près de 1 %.

Une autre circonstance, heureuse en elle-même, a aussi exercé une influence considérable sur le chiffre des affaires du Comptoir : c'est la grande diminution du prix du coton. Cette matière première, qui est le principal objet de consommation de notre industrie, ayant diminué de valeur, il en est résulté une grande baisse dans le prix des produits manufacturés et, par suite, dans les valeurs qui les représentent, lesquelles, à leur tour, deviennent des éléments d'escompte

Vous devez donc, Messieurs, vous attendre que la situation de l'exercice 1867, clos le 31 Décembre dernier, qu'aux termes de l'art. 40 des statuts, le conseil d'administration doit vous soumettre, sera moins prospère que celle des exercices précédents. Cependant, contrairement aux prévisions fondées sur cet état d'incertitude, les résultats de cet exercice sont encore satisfaisants. Ils auraient été plus favorables, si, dans la première quinzaine de ce mois, le Comptoir ne s'était trouvé compromis dans deux faillites, toutefois sans grande importance, mais qui n'en ont pas moins exercé une influence sur la fixation des bénéfices à répartir, parce que le conseil a pensé qu'il était prudent de laisser en réserve une somme suffisante pour parer aux pertes présumées, et que, dans leur évaluation, il fallait plutôt rester au-dessous de l'éventualité, afin de ne pas s'exposer à une déception. Si les recouvrements qui pourront être opérés dépassent ces prévisions, ils profiteront aux exercices suivants.

Après avoir soumis ces observations à votre appréciation, nous allons, au nom du conseil d'administration, vous présenter les résultats de l'exercice 1867.

Le chiffre total des opérations s'est élevé à la somme de fr. 43,683,575.69, représentée par l'entrée en portefeuille de 83,844 effets.

Le 1 <sup>er</sup> semestre a produit . . . . .	fr. 22,912,717 68	en 41,895 effets.
Le 2 <sup>e</sup> id. a produit . . . . .	» 20,770,858 01	en 41,949 »
<b>Total . . . . .</b>	<b>fr. 43,683,575 69</b>	<b>en 83,844 effets.</b>

Les effets escomptés sont au nombre de 22,376 représentant . .	fr. 17,932,385 61
Ceux reçus par correspondance de 61,468 id. . . . .	» 25,751,190 08
<b>Total . . . 83,844 id. . . . .</b>	<b>fr. 43,683,575 69</b>

Les frais généraux se montent, pour tout l'exercice, à fr. 37,797.28, d'où suit une diminution de fr. 2,401.72 sur les prévisions du budget, due principalement à la retraite d'un employé non remplacé, et à la diminution des ports de lettres et d'espèces; mais, comparée à l'année précédente, cette diminution n'est que de fr. 204.99.

Les bénéfices sont de fr. 75,376.12.

Dans cette somme se trouvent compris :

Fr. 2,380.99 recouvrements sur d'anciennes créances.

» 3,535.70 solde laissé au compte de Profits et Pertes au 31 Décembre 1866.

Les résultats obtenus en 1867 diffèrent de ceux de l'année précédente par :

Fr. 3,116,976.47 réduction du chiffre d'affaires.

» 12,602.73 diminution des bénéfices.

Les causes en ont été indiquées dans les observations préliminaires, car la clientèle du Comptoir n'a pas subi de diminution, et la confiance qu'il inspire est toujours la même.

Dans le rapport de l'exercice 1866 le compte des effets en souffrance était encore débiteur de

Fr. 969.95. Ce compte se trouve aujourd'hui entièrement soldé.

Les deux faillites annoncées ci-dessus n'ayant eu lieu qu'après la clôture de l'exercice 1867, leurs conséquences ne seront constatées que dans le prochain compte-rendu; mais, comme il a déjà été observé, le conseil d'administration propose de laisser au crédit des Profits et Pertes une somme qu'il croit plus que suffisante pour couvrir les chances de pertes qui pourront résulter de ces deux sinistres.

Sous le titre de *Comptes arriérés* sont portées les sommes encore dues par des débiteurs faillis. Ces sommes ont été successivement passées par Profits et Pertes, et ne figurent que pour mémoire sur le bilan du Comptoir; néanmoins elles sont un objet incessant de la sollicitude du directeur. C'est sur ce compte qu'a été opéré le recouvrement de la somme de fr. 2,380.99, qui est venue en augmentation des bénéfices, dont le chiffre total s'élève à la somme de . . . . . fr. 75,376 12

Le directeur a droit à une remise de 10 % sur le montant des bénéfices, après déduction d'une somme de fr. 40,000, représentative des intérêts du fonds social et du fonds de réserve, revenant d'abord sans réduction aux actionnaires, ci. . . . . fr. 40,000 —

Il convient encore d'en déduire :	» 45,916 69
1 <sup>o</sup> Les sommes récupérées pendant l'année 1867 sur d'anciennes créances. . . . .	» 2,380 99
2 <sup>o</sup> Le solde laissé au 31 Décembre 1866 au compte de Profits et Pertes. . . . .	» 3,535 70

Reste soumis à l'allocation du directeur. . . . . fr. 29,459 43

faisant, à raison de 10 %, fr. 2945.95. Cette somme, déduite du total des bénéfices, il reste au profit de MM. les actionnaires fr. 72,430.17.

Le conseil d'administration en propose la répartition suivante :

Fr. 64,000 — aux actionnaires. Cette somme représente les intérêts de 8 % du montant nominal d'une action, ou bien de 6.40 % en y comprenant le fonds de réserve.

» 8,430 17 à laisser au compte de Profits et Pertes, pour parer aux éventualités dont il a déjà été fait mention.

Fr. 72,430 17 somme égale.

MM. les actionnaires ayant touché en Juillet dernier 2 %<sub>o</sub>, soit

Fr. 10 recevront actuellement, à titre de dividende complémentaire, 6 %<sub>o</sub>, soit

» 30 toujours par action. Ils pourront les toucher à la caisse du Comptoir dès demain, mardi, 28 de ce mois.

Tous les ans le conseil d'administration et le comité de censure doivent être renouvelés par tiers, conformément aux termes de l'art. 29 des statuts, qui porte :

« Les membres sortant sont rééligibles. »

Le tiers sortant a encore dû être désigné par le sort, puisque la Société ne remonte pas à deux ans.

Les noms suivants sont sortis de l'urne par suite du tirage qui a eu lieu :

MM. Frédéric Hartmann,	} administrateurs.
Jules G. Gros,	
Henri Bœringer,	
Corneille Bernheim,	
Jean Mantz père,	censeur.

En outre, il y aura lieu de remplacer M. Fréd. Engel, administrateur, et M. Jules Dollfus, censeur, qui ont donné leur démission, le premier pour la durée d'un an, et le second pour celle de deux ans, aux termes de l'art. 30 des statuts.

Le conseil d'administration vous propose la réélection des membres sortants du conseil d'administration et du comité de censure, et l'élection de M. Emile Thierry-Mieg comme administrateur, en remplacement de M. Engel, et celle de M. Schweisguth-Coudray comme censeur, à la place de M. Jules Dollfus.

Ces deux noms sont trop honorablement connus pour avoir besoin d'être spécialement recommandés.

Après que M. Jean de Frédéric Schœn, membre du comité de censure, vous aura fait son rapport sur la marche du Comptoir et sur la régularité de ses opérations, vous aurez à passer à la discussion du compte que nous venons de vous présenter ; à lui donner votre approbation, s'il y a lieu ; à sanctionner la fixation et la distribution du dividende de l'exercice dont s'agit, ainsi que la réserve proposée par le conseil, et à voter, par liste de scrutin, le renouvellement du tiers du conseil d'administration et du comité de censure, ainsi que l'élection des deux membres à remplacer dans ces deux services.

*Le Président*, EUG. SANDHERR.

## RAPPORT

présenté par M. J. de F. SCHÖN, au nom du comité de censure.

MESSIEURS,

Je viens, au nom du comité de censure, vous faire part de la manière dont il s'est acquitté de la mission qui lui est dévolue par les statuts.

Il a assisté à toutes les réunions du conseil d'administration et il s'est assuré que les prescriptions des statuts ont été strictement exécutées.

L'un de ses membres s'est réuni à la commission nommée par le conseil d'administration pour la vérification des écritures, d'après lesquelles a été établi l'inventaire de l'exercice dernier, à l'occasion duquel le rapport de M. le président est entré dans les détails que je ne crois pas devoir répéter. Je me contenterai de vous dire que le comité de censure a donné son entière approbation à ce travail.

La comptabilité du Comptoir continue à être tenue avec la régularité à laquelle nous a habitués M. le directeur, à la bonne gestion duquel nous nous plaisons à donner les éloges les mieux mérités, et avec mention qu'il est bien secondé par tous les employés du Comptoir.

Le comité de censure ne croit pas devoir terminer cet exposé sans vous proposer d'offrir à MM. les administrateurs les témoignages de la vive gratitude de tous, pour la manière aussi sage que distinguée avec laquelle ils ont rempli leur mission.

*Au nom du comité de censure,*

J. de Fréd. SCHÖN.

## PROCÈS-VERBAL

L'an mil huit cent soixante-huit, le vingt-sept Janvier, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Comptoir d'escompte de Mulhouse, convoquée par le directeur, en conformité de l'art. 45 des statuts, et en outre par lettres à domicile, s'est réunie dans la salle de la Société industrielle.

La liste des actionnaires possédant les seize cents actions émises, est déposée sur le bureau, conformément à l'art. 44 des statuts.

A dix heures et demie soixante-huit actionnaires (dont plus de cinquante étrangers aux conseils d'administration et de censure), présents ou représentés, possesseurs

de huit cent trente-quatre actions, ayant signé la feuille de présence, l'assemblée est régulièrement constituée, aux termes de l'art. 48 des statuts.

M. le président du conseil d'administration préside l'assemblée.

La feuille de présence constatant que les deux plus forts actionnaires présents sont MM. Pierre Kullmann et Auguste Blech, le président les proclame scrutateurs et les prie de prendre place au bureau.

Le bureau, ainsi constitué, désigne M. Jean Mieg-Kœchlin pour secrétaire.

Le président donne lecture à l'assemblée du rapport fait, au nom du conseil d'administration, sur les opérations du Comptoir pendant l'année 1867. Ce rapport est suivi de celui de M. J. de F. Schœn, au nom du comité de censure.

Aucune réclamation n'ayant été faite, l'assemblée adopte, à l'unanimité, le rapport et ses conclusions.

Le président invite ensuite l'assemblée à voter le renouvellement partiel du conseil d'administration et du comité de censure.

MM. F. Hartmann, J.-G. Gros, H. Bœringer, C<sup>lle</sup> Bernheim, administrateurs sortants désignés par le sort, et M. J. Mantz père, censeur, également désigné par le sort, sont réélus à l'unanimité.

L'assemblée nomme ensuite à l'unanimité :

M. Emile Thierry-Mieg aux fonctions d'administrateur, en remplacement de M. Engel, démissionnaire, dont les fonctions avaient encore un an de durée; et

M. Schweisguth-Coudray aux fonctions de censeur, en remplacement de M. Jules Dollfus, démissionnaire, dont les fonctions avaient encore deux ans de durée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures quinze minutes.

Le Secrétaire,

J. MIEG-KOECHLIN.

Les Scrutateurs,

PIERRE KULLMANN.

AUGUSTE BLECH.

Le Président,

E. SANDHERR.

PROCES-VERBAL

### MOUVEMENT GÉNÉRAL DU PORTEFEUILLE

	Effets en portefeuille au 31 Décembre 1866 . . . . .	2,601 Eff.	Fr.	2,212,810 84
<b>Entrée</b>	du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 1867 . . . . .	83,844 "	"	43,683,575 69
		86,445 Eff.	Fr.	45,896,386 53
<b>Sortie</b>	id. id. 1867 . . . . .	83,380 "	"	43,813,460 73
	Effets en portefeuille au 31 Décembre 1867 . . . . .	3,065 Eff.	Fr.	2,082,925 80

#### ENTRÉE.

Effets escomptés . . . . .	22,376 Eff.	Fr.	17,932,385 61
» pris à l'encaissement . . . . .	12,569 "	"	4,730,097 06
» reçus des comptoirs d'escompte . . . . .	1,686 "	"	548,118 65
» reçus des autres correspondants . . . . .	47,213 "	"	20,472,974 37
	<u>83,844 Eff.</u>	Fr.	<u>43,683,575 69</u>

#### SORTIE.

Effets réescomptés à la Banque . . . . .	10,414 Eff.	Fr.	14,194,445 87
» réescomptés hors Banque . . . . .	1,574 "	"	3,140,083 94
» encaissés sur place . . . . .	25,005 "	"	8,847,561 93
» remis aux comptoirs d'escompte . . . . .	2,380 "	"	637,089 24
» remis aux autres correspondants . . . . .	44,007 "	"	16,994,279 75
	<u>83,380 Eff.</u>	Fr.	<u>43,813,460 73</u>



1

